



Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	3
Votants	12+3 pouvoirs

Le 2 juillet 2014, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 25 juin 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Nathalie TALON.

Excusés : Jean-Luc GILLIER, Brigitte GRIMAUD, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Jean Charles GUIADEUR.

Jean-Luc GILLIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Brigitte GRIMAUD a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Lydie ROBUCHON a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des séances du 27 mai 2014 et du 20 juin 2014, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 6 ruelle des Ecoliers, section C numéro 305, d'une contenance de 115 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Françoise CHARPENTIER ;
- décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 21 et 23 rue des Fontenelles, section B numéros 850, 437, 970, 971, 966, 967, 852, d'une contenance de 1479 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts FORT et à Madame METAIS ;
- décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble non bâti situé Les Fontenelles, section B numéros 968 et 969, d'une contenance de 11 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts FORT (échange avec Madame METAIS, propriétaire de la maison voisine, pour rationaliser des limites séparatives) ;
- **accepte** la proposition de la société Restoria 49 Angers pour la livraison de repas cuisinés au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ; la proposition est acceptée pour une durée maximale de 4 ans; l'offre « Sélection », qui comporte un élément de repas issu de l'Agriculture Biologique par jour, est retenue ; le repas « Sélection » coûte 3.13 euros TTC ; **autorise** Madame le Maire à signer le contrat ;
- **maintient** les tarifs de restauration scolaire pour la troisième année consécutive : élèves 3,10 €, repas du personnel 6,00 €, occasionnels 3,70 € ; **maintient** les tarifs de la garderie périscolaire : le matin 1,60 €, le soir (goûter compris) 2,60 € ; **maintient** le forfait minimum de 5 € par trimestre pour l'utilisation de la garderie périscolaire ;
- **est informé** des incidences de la nouvelle organisation du temps scolaire sur les plannings des agents périscolaires; trois agents sont affectés aux temps d'activités périscolaires ainsi qu'un intervenant ; un complément d'heures sera attribué à un agent technique pour l'entretien des locaux ;
- **approuve** le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'école publique du Parc, qui vise à regrouper sur un même site les pôles scolaire et périscolaire/TAP pour une meilleure organisation fonctionnelle; **approuve** l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de consultation ;
- **sollicite** auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte la résiliation amiable du bail emphytéotique du 21 décembre 2000 concernant le local infirmier et les locaux communautaires situés rue du Centre ; la date de résiliation du bail est proposée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; les conditions de retour anticipé à la Commune de ces immeubles sont définies ;

- **autorise** Madame le Maire à signer une convention avec le SYDEV concernant la remise aux normes d'une armoire électrique vétuste ; la participation communale est fixée à 641 euros ;
- **prend acte** du nouveau montant du loyer du café restaurant du Parc qui s'établit à 149.96 euros HT arrondi à 150 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;
- **décide de prescrire** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, **décide d'associer** les services de l'Etat et de consulter les autres personnes publiques qui en auront fait la demande, **décide d'organiser**, pendant l'élaboration du projet, une réunion publique avec l'urbaniste chargé de l'étude ; **décide de procéder** à la consultation en vue de désigner un cabinet d'urbanisme pour la réalisation de l'étude ; **sollicite** de l'Etat une dotation et la mise à disposition du porter à connaissance.

### Questions diverses

#### Lotissement Les jardins de L'Orbrie

La compagnie Villas et Demeures de France sollicite la rétrocession à la commune des parties communes du lotissement. Deux maisons ne sont pas vendues. Une réponse sera adressée indiquant que la demande sera étudiée quand le lotissement sera complet.

#### Réfection de la passerelle de Sauvaget

Le Conseil général a adressé un courrier indiquant que les travaux de consolidation de la passerelle démarreront le 18 août prochain pour une durée prévisionnelle de 2 mois.

#### Transport solidaire

Claude GRATEAU, rapporteur, indique que ce projet est porté par l'ODDAS et les CCAS des communes avoisinantes.

L'idée est de mettre en relation des chauffeurs bénévoles et des personnes dépourvues de moyen de transport. Ce service s'appliquerait à de courtes distances.

Une enquête de besoin va être réalisée auprès des habitants. Le flyer devrait être prêt pour la rentrée.

#### Conseil d'école

Annie BARADEAU, rapporteur, indique que le conseil d'école du dernier trimestre s'est tenu le 16 juin à L'Orbrie. La liste des travaux d'entretien des locaux a été dressée. L'achat de 6 tables et 6 chaises est à prévoir pour la classe des GS/CP car les effectifs sont en hausse.

Nicolas CELLIER présente le compte-rendu de la commission environnement du 6 juin et informe de l'avancement des travaux du Contrat Nature, aménagement de la parcelle communale en dessous du Parc pour le pâturage et création d'une plateforme de compostage des déchets verts.

Jean-Luc LAMY présente le compte-rendu de la commission voirie du 21 juin et fait le point sur les travaux engagés, réfection des parkings et du terrain de tennis.

A L'Orbrie, le 10 juillet 2014

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

